

temps présent

Evaluation des enseignants
Châtel croit au Père Noël p. 2-3

Carence
gouvernementale p. 3

Elections professionnelles
Le Snes majoritaire p. 4-5



personnels

Enseignements
technologiques
**Dans la tourmente
des réformes p. 6-7**

Label austérité
pour l'orientation scolaire p. 8

vie du Snes

Congrès **académique p. 8**

Encart

Congrès académique 2012
Rapports d'activité et financier

édito

2012 : la fin du Monde ?

Postes, socle commun, suppression de la formation initiale, dispositif ECLAIR, livret de compétences, réforme du lycée, contrats d'objectifs... La liste (non exhaustive) est longue des météorites percutant la planète Education. Pourraient-elles, conformément à la « prophétie », y effacer toute trace de vie ?

A l'approche du Jugement, **le ministère, projette de donner tous les pouvoirs au chef d'établissement dans l'attribution des promotions et sur l'évolution des carrières !** A la lecture du projet de décret, on constate que l'évaluation de notre travail ne reposera plus sur l'acte d'enseigner, mais sur le seul entretien individuel dans le bureau du proviseur ou du principal. Ce dernier statuera ensuite sur l'attribution d'un bonus d'ancienneté de 5 mois ou 2 mois par année pour une période de 3 ans...

Ce projet est une véritable déclaration de guerre aux personnels qui ont encore une haute conscience de leurs missions, qui s'engagent dans la défense de leurs métiers. Le gouvernement croit pouvoir leur faire plier l'échine devant les quelques cheffailons avides, eux, de reconnaissance rectorale et dont la seule morale sera de faire appliquer les lubies du moment : « Comment ? vous refusez le bénévolat / la majoration de service / la fermeture du CIO / le livret de compétences... (cochez la ou les case(s) qui convien(nen)t) ? » ou encore « Ah ! vous avez fait grève / voté contre les suppressions de postes au CA / fait un communiqué de presse sur la situation de l'établissement (idem)... », « mais avez-vous pensé à votre carrière et donc à votre salaire ? Vous allez en prendre pour 30 ans (durée maximale pour atteindre le 11^{ème} échelon dans le système actuel - contre 20 ans au grand choix - et qui pourrait devenir la norme) ».

Dernièrement, la promotion était devenue la seule possibilité d'augmenter son pouvoir d'achat ou même de le maintenir. Le gel du point d'indice, l'alignement de la cotisation retraite public-privé (équivalent à la perte d'une journée de salaire par mois à l'issue du processus), le gel des tranches d'impôts sur le revenu (qui revient à les augmenter pour nos catégories) et maintenant le jour de carence pour les arrêts maladie y portent atteinte. **L'application du décret reviendrait donc à baisser de façon déguisée les salaires !**

Le manque à gagner sera énorme pour chacun d'entre nous, en termes financiers (voir page 2), mais ce n'est pas le seul but. Un tel dispositif est fait pour encourager - en violation de toutes les normes d'hygiène publique - la prolifération dans les établissements d'espèces animales couvrant un large spectre allant du « mouton » à la « hyène », faune heureusement encore rare, même si la politique du « pilotage par le local » et la multiplication des hiérarchies intermédiaires devaient lui fournir un environnement propice, et préparaient les esprits à cette **nouvelle étape dans l'individualisation - et l'individualisme.**

Mais c'est sans compter avec la capacité de résistance des collègues ! En 2007, en pleine campagne électorale, N. Sarkozy avait été contraint par les mobilisations de s'engager à abroger les décrets Robien.

Le 21 novembre, jour de sa mise en ligne, la pétition « retraitduprojetevaluation.net » a recueilli 10 000 signatures. Deux jours plus tard, un nouveau projet nous parvenait, revenant sur une des dispositions contestées - le passage pour tous à l'ancienneté entre 2012 et 2015 - mais maintenant l'essentiel ; La grève nationale et intersyndicale reste nécessaire. Ni moutons, ni hyènes, nous serons, collectivement, des lions !

Karine Boulonne

TOUS EN GRÈVE JEUDI 15 DÉCEMBRE !

...TOUS EN GRÈVE !

JEUDI 15 DÉCEMBRE...

Face aux cadeaux piégés du Père Fouettel Grève en décembre, manif nationale dans la hotte !

PAR KARINE BOULONNE

Pour leur dernier Noël du quinquennat, Sarkozy, Chatel et l'UMP tentent le tout pour le tout. Ils ont demandé au gros bonhomme rouge tout ce qu'ils n'ont pu obtenir depuis 2007 : la fin de statuts « obsolètes », la mise au travail de ces fainéants de fonctionnaires en les payant moins, le renforcement de l'autonomie des (chefs d') établissements, la mise au pas des personnels via l'évaluation... Hélas ! Nicolas, Luc, Jean-François : quand on lui en demande trop, le père Noël voit rouge. Et il pourrait ne pas être le seul...

Dans la vision présidentielle, ministérielle et UMPienne du monde, les personnels de l'Éducation Nationale sont tour à tour trop nombreux, trop « fonctionnaires » (comprenez « pas assez entrepreneurs »), pas assez « réformables » et surtout, trop... privilégiés (sans doute votent-ils mal aussi) ! En parfaite symbiose avec cette vision très « nouveau management public », la rectrice, Mme Philippe, et le secrétaire général du rectorat, M. Lusiana ont redoublé d'imagination (et d'acharnement) ces derniers mois pour remplir leur contrat d'objectifs... et bénéficier de leurs primes. Ils ont ainsi cherché avec délectation de nouvelles vexations qui, depuis la rentrée, à travers l'attaque contre les statuts, ébranlent très fortement les salles des professeurs, leurs mesures iniques touchant « le portefeuille » mais surtout l'intégrité professionnelle, la conscience de la valeur de nos tâches, l'exigence, si ce n'est de reconnaissance, au moins de respect à l'égard de notre travail.

Laboratoire lillois

Ainsi, l'élargissement de la « majoration de services pour effectifs faibles » (une heure gratuite pour plus de 8 heures d'enseignement devant moins de 20 élèves) ainsi que l'atteinte à l'heure de première chaire pour cause de tronc commun, ont été les gouttes d'eau qui ont fait déborder les lycées depuis septembre. Les succès de la grève du 27 septembre et des grèves locales (Carvin, Denain, Montebello à Lille, Gondecourt, Calais, Longuenesse, Le Cateau... avec des taux de grévistes parfois supérieurs à 80%) n'ont cependant pas suffi à obtenir le retrait du courrier rectoral d'avril 2011... même si le rectorat a dû reculer sur les conditions de son application. Les enseignants se sont donc enga-

gés dans le refus de tout bénévolat ou activités hors obligations de service (examens blancs, sorties, saisie informatique des notes...), en expliquant aux parents le sens de la démarche pour les y associer. Le SNES national, saisi par la section académique, a interpellé le ministère. Celui-ci a envoyé une réponse aussi ambiguë qu'inacceptable, prélude sans doute à une généralisation nationale (annoncée après les présidentielles ?), de la 6^{ème} aux BTS, d'une mesure destinée à récupérer des heures et donc des postes, pour satisfaire au dogme « RGPP » du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite : tout en « donnant acte que l'abrogation du décret Robien » (sur lequel s'appuie le courrier d'avril de la rectrice) « a pour conséquence le retour au mode de calcul antérieur à l'organisation des enseignements inchangés », il explique que « les situations pédagogiques actuelles » obligent à adapter la lecture du décret de 50, dont il faut rediscuter. Et donc, en toute logique il serait normal de changer des règles d'application en anticipant sur des discussions à venir. C'est donc un dossier pour lequel nous avons une responsabilité nationale, que nous devons continuer à porter dans nos rencontres avec le rectorat et les candidats aux élections.

Relever la tête

Comme si cela ne suffisait pas, le ministère nous promet des lendemains qui déchantent avec son projet de décret sur les promotions et sur l'évaluation - qui pourrait être confiée uniquement aux chefs d'établissement. Dans cette affaire, la question des salaires est essentielle (lire l'encadré). Une double cisaille est à l'œuvre : pendant que la première lame procède à une augmentation de notre temps de travail et à la multiplication des tâches qui nous incombent (dont les majorations de service, la quasi suppression de l'heure de chaire ou le cahier de texte numérique ne sont que les derniers avatars), la seconde génère de multiples dispositifs d'érosion de nos salaires (lire la brève sur la journée de carence, p. 3). Nous travaillons plus pour gagner moins. Nous avons perdu 25 % de pouvoir d'achat depuis 1983, malgré une élévation du niveau de recrutement. Notre secteur a été ignoré par la réduction du temps de travail liée aux 35 heures (le ministère évalue lui-même notre charge à 39 heures hebdomadaires). Si certains se laissent encore culpabiliser par le discours réactionnaire sur les fonctionnaires fainéants, il faut proposer à ces contempteurs une place au chaud face à nos élèves - et avec notre traitement.

Réforme de l'évaluation demandez l'addition

X est certifié au 9^{ème} échelon. Avec le système actuel, il peut espérer passer au grand choix au 10^{ème} échelon après 3 ans (30 % des promouvables), au choix après 4 ans (5/7 des promouvables), à l'ancienneté après 5 ans (ceux qui restent). A la clé, 170 euros nets par mois.

Le projet de décret annonce un avancement généralisé à l'ancienneté (soit 5 ans), avec cependant la possibilité pour X de bénéficier d'un bonus maximum de 5 mois d'avancement par an, sans effet rétroactif, suite à un entretien individualisé ayant lieu tous les 3 ans avec le chef d'établissement (ou... un autre fonctionnaire le cas échéant !).

Ainsi, X est promu au 9^{ème} échelon au 1^{er} septembre. Le projet Chatel prévoit de passer 5 ans dans cet échelon, soit 60 mois. Son chef d'établissement lui accorde la réduction d'ancienneté maximale de 5 mois par an sur 3 ans, donc 15 mois. Il accède à l'échelon 10 au bout de 45 mois. Dans le système actuel, au grand choix, il aurait été promu après 3 ans, soit 36 mois. Il passera donc 9 mois de plus à l'échelon 9, soit une perte de 1530 euros. S'il obtient une réduction d'ancienneté de 2 mois par an (donc 6 mois au total), il accèdera à l'échelon 10 au bout de 4 ans et 6

mois, soit 54 mois. Dans le système actuel, au choix, il aurait obtenu l'échelon 10 au bout de 48 mois. 6 mois de plus à l'échelon 9, soit 1020 euros perdus. Le tout dans le cadre d'une grille indiciaire écrasée entre le début et la fin de carrière (revalorisation des débuts, maintien de la grille des salaires au delà du 6^{ème} échelon). Un grand progrès, vraiment...

Ce que réclame le SNES-FSU : nous avons toujours demandé un avancement au rythme unique le plus favorable pour tous (une carrière en 20 ans pour atteindre le dernier échelon de la hors-classe, avec une réflexion à mener sur le reste de la carrière), car il nous apparaît nécessaire de décrocher les salaires de la reconnaissance professionnelle, cette dernière pouvant être valorisée par d'autres moyens (participation à la formation continue ou initiale par exemple).

Par ailleurs, si nous sommes favorables à une double notation, un double regard sur notre métier (y compris pour ceux qui n'en bénéficient pas, comme les CPE), nous revendiquons un système plus juste (inspections retrouvant leur rôle de conseil, beaucoup moins espacées et exceptionnelles, etc.).

Alerte rentrée 2012 !

Aux dires mêmes de la rectrice, la rentrée sera encore plus mauvaise que prévue. Lors du CTPA du 7 novembre, elle a annoncé que l'académie de Lille avait été surdotée cette année (vous ne vous en étiez pas rendus compte ? Nous non plus !), les calculs ayant été faits sur la base de 2000 élèves de plus que les effectifs constatés à la rentrée 2011. Il faudra donc « rendre » les moyens correspondant, ce à quoi s'ajoute la prévision de 2000 autres élèves en moins prévus cette fois-ci à la rentrée 2012. Sans compter les effets de la réforme des lycées appliquée en terminale...

Karine Boulonne

spécialisé en « performance éducative ». Est-ce là une marque de respect pour notre professionnalité, notre savoir-faire spécifique ? Sans compter que l'entretien individualisé sera forcément parasité par les rapports bons ou mauvais au quotidien, voire l'implication syndicale ou celle d'él(u) au CA.

L'ère du passe-droit

Finie également l'égalité de traitement des personnels sur l'ensemble du territoire, puisque l'évaluation ne sera plus effectuée avec des notes chiffrées, mais avec des appréciations littérales : comment classer des personnels à partir d'un tel matériau ? Après les mutations hors barèmes, c'est l'ère du passe-droit qui s'annonce ! Ou plutôt qui s'amplifie : les élus commissaires paritaires le constatent tous les ans lors de l'attribution de la hors-classe, il y a déjà des disparités énormes entre établissements quand il s'agit des appréciations des chefs d'établissement, certains donnant du « TB » ou de l'« exceptionnel » à une grande majorité des personnels, reconnaissant le travail effectué et la difficulté croissante de nos tâches, d'autres profitant de ce levier mis à leur disposition pour accentuer la pression qu'ils exercent sur les personnels. Un prof de STI envoyé en technologie en collège a ainsi pu être sanctionné d'un avis défavorable de son proviseur sous prétexte qu'il « rechigne à exercer hors discipline ». Nous faisons aussi retirer régulièrement des avis défavorables pour

congrés médicaux ou maternité, mais une appréciation moyenne « assez bien » ou « bien » renouvelée chaque année suffit bien souvent à priver de la promotion, et certains principaux ou proviseurs l'ont bien compris. Cet arbitraire local ne demande qu'à être élargi et généralisé, ce que permet précisément la réforme de l'évaluation.

Dans ses vœux au père Noël, le gouvernement espère nous soumettre à des centaines de petits pères fouettards ?

**Pas de trêve des confiseurs !
Tous dans la rue le jeudi 15 décembre !**

Par ailleurs, le gouvernement s'attaque à la fois aux métiers et à la notion même de service public d'Éducation. Dans le cas des enseignants, l'évaluation pédagogique, certes perfectible, se fonde actuellement sur le « cœur du métier », à savoir le travail en classe, avec les élèves, pour transmettre et faire comprendre des savoirs disciplinaires, d'où la nécessité d'inspecteurs aptes à évaluer ce travail. Le « contrôle » vise à s'assurer de l'application d'exigences et de programmes nationaux, enjeu d'égalité fondateur du service public.

Avec le projet de réforme, l'évaluateur n'est plus enseignant / CPE / COPsy depuis longtemps, s'il l'a jamais été. De toutes façons, dans l'écrasante majorité des cas, il (ou elle) enseignait une autre discipline, occupait une autre fonction avant de devenir chef d'établissement. Dans l'incapacité d'évaluer le cœur du métier, il ne pourra que se concentrer sur le périphérique... ou devenir un « manager » qui s'assurera de l'exécution des « bonnes pratiques » prescrites par quelque cabinet consultant



Une journée de carence

la crise des actionnaires payée par les fonctionnaires

Après avoir gelé le point d'indice, donc les salaires de tous les fonctionnaires, et décidé de l'augmentation progressive de nos cotisations retraites, et alors que le gouvernement s'apprête, via le nouveau mode d'évaluation des enseignants, à dégrader nos déroulements de carrière (*lire ci-contre*), la majorité parlementaire a décidé d'imposer à tous les fonctionnaires une journée de carence (un jour non payé) en cas d'arrêt maladie. Les députés prétendent s'attaquer à la fraude et aux arrêts maladie de complaisance, quand il s'agit seulement, en réalité, de réaliser des économies pour faire payer la crise aux salariés du public comme du privé. A une perte financière consé-

quente pour ceux qui seront malades, s'ajoute l'humiliation d'être considéré comme un fraudeur, celui qui est sanctionné parce qu'il « abuse du système »... alors même que le rapport parlementaire sur la « fraude sociale » montre que celle-ci est massivement constituée du non-versement des cotisations dues par les entreprises. Pour l'occasion, on a entonné le couplet de « l'équité » avec les salariés du privé qui verraient pour leur part le nombre de jours de carence passer de 3 à 4. Avec de tels arguments, le singulier de cette journée de carence risque rapidement de se transformer en pluriel. On oublie de nous dire que dans de nombreuses situations, dans le

privé, ces journées de carence sont financées par les entreprises ou les complémentaires. C'est sans doute la raison pour laquelle le gouvernement envisage de reculer dans le privé sous la pression du MEDEF.

L'égalité consisterait à améliorer le sort de tous en supprimant totalement ces journées de carence pour assurer un vrai droit à arrêt maladie et pas à tirer les fonctionnaires vers le sort encore plus dégradé des salariés du privé, qui ne sont pas plus responsables de la « crise » que les agents de l'État.

Karine Van Wynendale

Quand les modalités du vote éclipsent ses enjeux

Vol d'élections au-dessus d'un déni de démocratie

PAR KARINE BOULONNE ET MICHAËL COLIN

Les élections professionnelles 2011 sont terminées. En imposant autoritairement le vote électronique, le ministère entendait ébranler la légitimité des organisations syndicales. S'il porte aujourd'hui la responsabilité d'une forte hausse de l'abstention – qui ne profite jamais aux syndicats majoritaires – il doit néanmoins déchanter : la profession continue de se reconnaître dans les valeurs de progrès et de combat du SNES et de la FSU.

Les élections 2011 laisseront un goût amer à plus d'un titre :

– La **complexité du scrutin et les dysfonctionnements techniques** ont rebuté plus d'un électeur. La participation qui était de l'ordre de 65% en 2008 est tombée aux alentours de 40%. Les élections organisées dans le même temps dans d'autres ministères, mais sous forme de vote papier à l'urne, n'ont pas connu de désaffection comparable. Pour nous, et nous l'avions écrit bien avant le scrutin, il s'agit là d'une tentative délibérée d'amoin-drir la représentativité – et donc la légitimité – d'élus qui dérangent, du SNES et de la FSU en particulier, incarnant un syndicalisme tout à la fois de proposition, de mobilisation et de lutte.

– De **très nombreux électeurs se sont trouvés dans l'impossibilité de voter**, soit parce qu'ils n'ont pas réussi à se faire inscrire sur les listes électorales, soit parce qu'ils n'ont pas obtenu d'identifiant ou de mot de passe. Ce fut le cas de plusieurs dizaines – au moins – de non-titulaires (enseignants et AED), personnels pourtant les plus soumis aux pressions et peut-être les plus intéressés à l'existence de remparts syndicaux.

– D'aucuns ont exprimé leur **méfiance quant aux garanties concernant l'anonymat** de leur expression, d'autant que l'organisation des élections et le dépouillement ont été délégués par l'État à une entreprise privée (aux liens étroits avec un ancien ministre de ce gouvernement) pour un coût de 4,5 millions d'euros.

Ce sont donc autant de personnels exclus du droit à être représentés, autant de voix qui ne compteront pas, faisant par la même occasion

diminuer le poids de l'Éducation nationale par rapport aux autres ministères au sein des instances de la Fonction publique (la représentativité y est calculée en voix et non en pourcentages), alors que des dossiers tels que la protection sociale ou les retraites seront bientôt remis sur le métier.

Le ministère de l'Éducation nationale a fait la superbe démonstration de la fiabilité de ces modalités électroniques de vote. Pour pouvoir le reconduire et voir étendre la manœuvre aux autres ministères, il va lui falloir à présent démontrer que la démocratie sociale n'a pas à être traitée comme la démocratie politique, que le vote d'un salarié compte moins que celui d'un citoyen. Le SNES et la FSU mèneront la bataille pour revenir à un vote papier, à l'urne, sur le lieu de travail et à un moment plus tardif de l'année, conditions nécessaires pour établir des listes électorales plus complètes et mener une véritable campagne syndicale de fond et non focalisée sur les modalités de vote.

Dans l'académie, le SNES-FSU majoritaire

La FSU est la seule organisation syndicale à avoir présenté des listes complètes dans l'académie de Lille à tous les grades et à tous les scrutins. Pour celles qui relevaient des champs de syndicalisation du SNES, nous obtenons 42 % des voix pour les Commissions administratives paritaires académiques (CAPA), mais seulement 33,7% lorsque l'on inclut les non titulaires (enseignants et AED), catégorie qui a eu le plus de difficulté à recevoir des identifiants, quand elle les a reçus. Les taux sont similaires ou inférieurs dans les académies de taille comparable (Créteil et Versailles).

Malgré la trop faible participation, voulue par l'administration, **le SNES obtient la majorité des sièges, soit 31 sièges sur 55** (CAPA et Commissions consultatives paritaires (CCP) où le SNES présentait des candidats). S'il perd un siège chez les CPE (corps le plus touché par la baisse de participation, quasiment divisée par 2), il en gagne 2 chez les AED.

Dans le second degré, le SNES-FSU reste donc, et de loin, le syndicat majoritaire, et avec 50,64%

des suffrages exprimés, il récupère la majorité absolue. Le deuxième (SNALC) n'obtient que 14,27% des voix. Le SE-UNSA s'effondre et connaît des scores similaires à ceux de SUD (voire inférieurs chez les agrégés). FO perd son siège chez les certifiés et régresse malgré son alliance avec le SNETAA PLP.

Cependant, il est remarquable qu'avec 507 voix supplémentaires en tout, le SNES aurait pu avoir un siège supplémentaire dans chaque CAPA ou CCP (le total des votants étant de 25 198). Cela révèle l'importance du taux de participation et permet d'expliquer nos multiples relances pour faire voter.

C'est en partie ce faible taux de participation dans le 2nd degré qui explique le résultat de la FSU au Comité Technique Académique (CTA) : l'UNSA obtient 5 sièges (+ 2) avec une différence de 97 voix par rapport à la FSU (4 sièges, - 1). Trois autres éléments d'explication doivent être pris en compte : la méconnaissance du lien entre le SNES et sa fédération, la FSU (d'après nos analyses, de nombreux électeurs ont voté SNES pour les CAPA mais n'ont pas exprimé de préférence pour le CTA, scrutin qui offrait le choix entre des fédérations syndicales et non entre des syndicats) ; la nouveauté que constituait l'élection directe du CT ; et le poids majoritaire du SE-UNSA dans le premier degré, en particulier dans le Pas de Calais (où le SNUIPP-FSU perd 1 siège à 9 voix) et chez les chefs d'établissement dont le taux de participation est très fort.

L'UNSA, la voix de son maître ?

Il faudra en tirer les leçons pour l'avenir, même si d'autres facteurs expliquent les résultats au CTA : – dans les lycées professionnels, l'alliance d'Action et Démocratie avec l'UNSA, qui permet à cette dernière d'arriver en tête avec plus de 25% des voix chez les PLP contre 8,5 en 2008.

– la forte mobilisation des chefs d'établissement et des IEN, qui ont voté à plus de 80% et ont apporté à l'UNSA respectivement 455 et 67 voix (= 522), contre 510 certifiés et 51 agrégés (= 561). Le SE-UNSA dans le second degré n'est donc plus repré-

sentatif que des personnels d'encadrement.

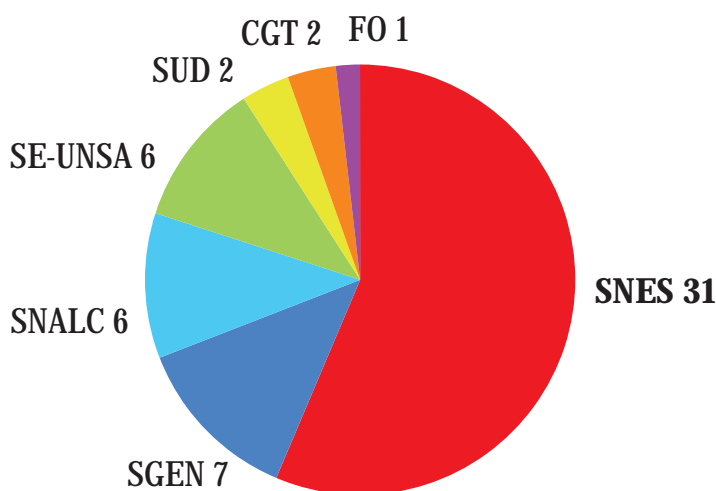
– Il faudra également prendre en compte dans nos analyses la progression régulière du SNALC, sans doute liée aux difficultés croissantes d'exercice du métier auxquelles ce syndicat oppose des solutions simplistes et radicales, comme l'exclusion d'élèves dès la 5^{ème}, mythifiant un « âge d'or » de la profession en demandant par exemple la restauration de l'autorité du professeur, mais sans jamais expliquer comment, ni participer aux mobilisations et actions académiques, y compris quand il s'agit de signer un courrier commun.

Les prochaines élections professionnelles se dérouleront en 2014. D'ici là, un énorme travail attend les élus qui devront faire face, avec vous, aux attaques qui pourraient radicalement changer l'Éducation nationale (lire l'édito) et défendre un paritarisme également menacé par les tentatives de mutations hors-barèmes et d'attributions de promotions « à la tête du client », hors de toute transparence et de possibilité de vérifier que les règles ont été respectées. Dans ce contexte, le SNES et la FSU continueront de se poser en défenseurs des statuts et des personnels.

Les élections professionnelles ont demandé un travail important de la part de la section académique du SNES-FSU, et de tous les militants qui ont été sollicités à cette occasion pour réaliser un travail de conviction et d'explication sur les enjeux du vote à travers toute la région. Nous tenons à les remercier ici, ainsi que nos candidats, élus ou non, et tous les électeurs, syndiqués ou non, qui ont porté leurs voix sur les listes du SNES et de la FSU.

Résultats des élections aux CAPA

Répartition des sièges aux CAPA :



Répartition des voix

En %	participation	exprimés	SNES	SNALC	SGEN	SE	FO	SUD	CGT	SNCL
certifiés	39,97%	98,05%	51,43%	13,46%	10,97%	8,96%	3,50%	5,75%	3,62%	2,30%
agrégés	49,91%	97,93%	51,21%	25,00%	9,89%	3,85%	3,02%	4,83%	2,19%	
PEGC	42,53%	97,02%	44,17%	7,36%	28,22%	20,25%				
COPSYS	65,64%	97,38%	43,55%	28,49%	5,91%	22,04%				
CPE	42,47%	98,48%	41,85%	16,00%	22,15%	9,23%	10,77%			
Total	41,97%	98,01%	50,64%	14,27%	11,34%	8,83%	3,64%	5,62%	3,51%	2,13%

2008-2011 Evolution en points

en pts	votants	exprimés	SNES	SNALC	SGEN	SE	FO	SUD	CGT	SNCL	SNETAA
certifiés	-23,47	0,88	2,20	2,00	0,52	-1,46	-1,10	-0,14	-0,41	-0,66	-0,95
agrégés	-10,20	0,42	1,42	4,60	-0,64	-1,44	-2,15	-0,34	-0,31		
PEGC	-36,21	-0,90	6,00	-4,08	0,02	-2,94	-3,59	4,58			
COPSYS	-27,86	-1,04	-5,33	1,81	-5,02	8,54					
CPE	-44,68	4,60	-1,56	0,30	6,89	2,71	5,29	-13,63			
Total	-23,06	0,91	2,18	2,87	0,36	-1,91	-1,07	0,23	-0,27	-0,82	-1,42

...TOUS EN GRÈVE !

JEUDI 15 DÉCEMBRE...

Fonds sociaux : le rectorat impose une cure d'austérité !

Les fonds sociaux collégien et lycéen sont destinés à répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les familles pour assumer les frais de scolarité et de vie scolaire de leurs enfants. Ces fonds sociaux d'Etat ont été créés en 1996 et complétés en 1997 par la création d'un fonds social pour les cantines destiné à faciliter l'accueil de ces mêmes élèves à la restauration scolaire.

Ils servent à attribuer des aides exceptionnelles afin de permettre à ces familles de faire face, par exemple, à tout ou partie des frais d'internat, de demi-pension ou de transport et de sorties scolaires, à l'achat de matériel de sport, de fournitures et manuels scolaires.

Depuis plusieurs années, dans les collèges et lycées, l'essentiel de ces crédits est mobilisé pour permettre aux enfants des familles dont les revenus sont faibles de manger à la cantine.

En 2011, des informations inquiétantes sont parvenues de plusieurs établissements de l'académie : avec des baisses pouvant atteindre 60 à 70% par rapport à 2010, ils n'ont plus les moyens de permettre à tous les élèves d'accéder à la cantine. Les parents et personnels du lycée du pays de Condé ont par exemple alerté en octobre les élus locaux et interpellé le rectorat sur les conséquences d'une telle situation.

Pour l'instant, le rectorat a balayé ces préoccupations d'un revers de main, quand il ne mettait pas en cause la gestion locale de ces fonds, tout en évitant de donner le montant des fonds sociaux attribués en 2011 (et la comparaison avec les années antérieures) ainsi que les critères retenus pour le calcul par établissement.

Comment agir dans nos établissements pour nous opposer à ces mauvais coups ?

D'abord, en nous informant des crédits alloués par l'Etat (le rectorat pour les lycées, l'inspection académique pour les collèges) au titre des fonds sociaux en 2010 et en 2011, puis de la subvention prévue pour 2012 (donnée communiquée lors du CA de novembre sur le budget 2012). Ces données chiffrées pourront alors être confrontées aux aides qu'elles ont permis d'attribuer en 2010, puis 2011, et enfin à celles qu'elles rendent possibles en 2012. Ensuite, en proposant aux personnels et parents de l'établissement d'agir ensemble contre la baisse de ces fonds, si possible en convergence avec les établissements voisins.

Ne pas oublier de faire remonter à la section académique les données recueillies et les luttes entreprises pour amplifier la mobilisation à l'échelle de la région.

Ainsi nous saurons faire entendre haut et fort notre exigence d'un service public d'éducation qui combat toutes les formes d'exclusion.

Noëlle Célérier

STI, STL, Technologie Quand les contre-réformes dénaturent le travail enseignant

PAR LE SECTEUR ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES ET TECHNOLOGIE

Une transformation en profondeur de la voie et des enseignements technologiques est à l'oeuvre. Et pose de multiples problèmes, aux personnels comme aux élèves, au collège comme en lycée. Afin d'y réfléchir avec la profession, la section académique du SNES a organisé, le 15 novembre, un stage syndical sur le sujet, en présence d' Yves Baunay, membre de l'institut de recherche de la FSU.

Yves Baunay, qui mène une recherche auprès des enseignants des disciplines technologiques, a rapporté le témoignage édifiant de collègues volontaires pour participer à la mise en place de la réforme en STI2D et STL. En dépit de l'expérience acquise, la réforme demande une charge de travail considérable, représentant souvent plus de 70 heures par semaine et exigeant un temps de concertation important.

Travail et métier : vive la révolution ?

Dans les enseignements transversaux, du jour au lendemain, les enseignants de STI spécialisés en Génies (Civil, Mécanique, Électrotechnique, Électronique, Construction) doivent oublier leur spécialité et se muer en professeurs de «STI2D», touche-à-tout en Architecture et Construction (AC), Énergies Environnement (EE), Innovation Technologique et Éco-Conception (ITEC) et Systèmes d'Information et Numérique (SIN). Et pendant ce temps, dans les salles, les ordinateurs et les maquettes (quand elles sont là) ont remplacé les machines. Dans les ateliers, les parcs de machines disparaissent : une politique de la terre brûlée. Dans certains établissements, les enseignants se demandent même

comment ils vont faire passer le bac à la dernière génération de STI.

Toujours à la pointe, le rectorat avait pris soin de mettre en place dès l'année dernière une formation à la hauteur des enjeux : 6h par semaine, alternativement en présentiel et en auto-formation à distance... Cette année, nouvelle régression, 6h de formation s'ajoutent à la charge des cours. La réponse aux contestations est de l'ordre de la menace : "d'autres collègues sont volontaires et sans cette formation, la prochaine mesure de carte scolaire sera peut-être pour vous". Ajoutons à cela le sentiment fréquent de perdre son temps, puisque les objectifs et les épreuves du baccalauréat ne sont pas encore définis.

Contenus d'enseignement et finalités de la voie technologique industrielle

Les objectifs de la STI2D apparaissent ambitieux (permettre aux élèves l'accès au supérieur et surtout au niveau ingénieur) et s'accompagnent d'une volonté de diversifier les domaines technologiques, et d'une entrée par thème qui semble plaire aux élèves. Pourtant, avec moins d'heures de cours, chaque thème n'est que survolé, les notions complexes sont abordées sans les outils théoriques, sans la technicité que nécessitaient les voies technologiques STI. Avec elles, les élèves étaient formés à une culture dans un domaine précis leur permettant d'aborder les BTS avec un véritable bagage technologique. Ces baccalauréats avaient participé à la démocratisation de l'école et permettaient l'accès aux études supérieures courtes et longues à de nombreux élèves de classes moyennes ou défavorisées, jouant ainsi leur rôle dans le fonctionnement de « l'ascenseur social. »

Quand nous demandons aux enseignants s'ils pourront accueillir les élèves de STI2D

en STS, et s'il leur restera quelque chose de cette vulgarisation pour aborder avec un vrai bagage technologique les études supérieures, la réponse est sans ambiguïté : c'est non ! On peut craindre, de ce fait, que les BTS formule actuelle, toujours plébiscités par les entreprises, soient en danger et rencontrent encore plus de difficultés à trouver les élèves ayant la formation suffisante pour pouvoir les suivre... Quant à la STI2D, elle accueillera une petite part des élèves qui constituaient la filière technologique et il faudra en trouver d'autres : les élèves qui remplissaient les terminales S SI ?

Technologie au collège

L'après-midi du stage a été consacré à un échange entre les collègues de technologie et les enseignants de STI/STI2D. Depuis cette année, les nouveaux enseignants recrutés sont, par décret, professeurs de sciences et technologies industrielles de la 6^{ème} aux classes préparatoires et les inspections de technologie et de STI ont fusionné.

La réforme de la technologie s'est mise en place il y a 3 ans. Elle a nécessité un travail considérable pour les collègues, car même si elle a gardé son nom, c'est une nouvelle discipline qu'il a fallu créer en tirant un trait

sur des années de travail. De plus, les nouveaux programmes devaient être appliqués dans les 4 niveaux la même année. C'est sans formation et sans moyen que les professeurs de technologie ont dû s'atteler à cette immense tâche alors même que les finalités de la discipline pour laquelle ils avaient été formés changeaient en profondeur. Le concret, le geste manuel, le geste technique ont été remplacés par l'observation et le « tout virtuel ». L'enseignement en groupes et effectifs allégés a disparu, sauf en 6ème, seul niveau où le BO prévoit encore ces conditions d'enseignement. La technologie nouvelle version a du mal à intéresser des élèves qui, rappelons-le, ne sont encore que des enfants. L'absence de mise en pratique, le saupoudrage distant ne permettent plus aux élèves en difficulté avec le travail intellectuel et avec l'abstraction de trouver un domaine où leurs capacités pouvaient être mises en valeur.

Si une réforme était nécessaire compte-tenu de l'évolution des technologies, elle s'est faite à la hussarde et sans concertation. Le Snes a décidé d'interpeller et de rencontrer les politiques et les organisations syndicales des secteurs industriels pour influencer sur la politique éducative des gouvernants.

Que veulent défendre les collègues et le SNES ?

Pour la voie technologique

- Que la voie technologique permette un accès aux études supérieures comme l'avaient réalisé les filières STI et STL ;
- Qu'elle redevienne porteuse d'espoir et de réussite pour les élèves et l'industrie française ;
- Qu'elle permette de recréer une vraie filière industrielle diversifiée s'appuyant sur la pratique, la technicité et le cycle de vie du produit ;
- Transformer cette réforme en s'appuyant sur les savoirs et l'expérience des collègues de technologie et des différentes spécialités technologiques.

Pour les enseignants

- Un retour au recrutement d'enseignants avec des CAPET de spécialité ;
- La diminution du temps de service et l'intégration de 3 heures de concertation dans l'emploi du temps pour prendre en compte les nouvelles charges de travail ;
- La systématisation d'une formation sur le temps de travail, intégrée dans l'emploi du temps.

Mauvais esprit...

Le Conseil Régional et le Rectorat ont lancé conjointement, au printemps 2011, un groupe de travail (GT) pour promouvoir « l'initiative économique à l'école », en lien avec plusieurs dispositifs régionaux (Schéma Régional pour le Développement Économique ; Stratégie Régionale de l'Entrepreneuriat), et avec le rapport Degroote, rédigé par un chef d'entreprise, responsable de la *CCI Grand Lille*. Ce GT a réuni des représentants de la région, du rectorat, des chambres de commerce et d'industrie (CCI), de certains services publics ou collectivités territoriales, ainsi que des personnels de l'Éducation Nationale et des associations (« opérateurs ») qui ont construit des outils pédagogiques pour diffuser « l'esprit d'entreprendre ».

« Esprit d'entreprendre » ? Synonyme « d'entrepreneuriat »... ou capacité à se prendre en charge en se fixant des objectifs et en se donnant les moyens de les atteindre. Une simple « compétence transversale » applicable à tous les domaines de la vie quotidienne. Aucune raison d'y voir malice, donc, ou pire encore, d'y voir la volonté de se servir de l'école pour diffuser une image joyeuse, dynamique et dépolitisée de l'entreprise privée, au mépris des principes de neutralité et de laïcité.

Aucune raison d'y voir malice ? On peut déjà s'interroger sur la pertinence de vouloir regrouper toute forme de « prise d'initiative » sous le vocable « entrepreneuriat », moyennement neutre. De là à y voir une... entreprise idéologique, il n'y a qu'un pas, que les « dispositifs pédagogiques » proposés par les « opérateurs » permettent de sauter : « la mini entreprise », « ton monde ton business », « j'apprends l'entreprise »... La compétence transversale a bon dos : il s'agit de présenter « l'entrepreneur » comme un modèle à suivre (par opposition à une « culture du salariat » trop passéiste et mollassonne), et l'entreprise privée comme un lieu bien sympathique où des individus agissent en commun dans une bonne ambiance, dynamique et coopérative. Vision du monde du travail un tantinet biaisée... On est en droit de préférer que l'école diffuse l'esprit *critique*.

Romain Géný

CIO et COPSYS au bord de l'asphyxie

PAR DIDIER PORTHAULT

La dégradation des conditions de travail devient insupportable. La nouvelle carte des CIO du Nord élaborée dans le plus grand secret par l'administration planifie une réduction de moitié du nombre de CIO. Le rectorat organise l'entassement des collègues et l'éloignement des usagers. Par ailleurs, le label « Orientation pour tous » porte un nouveau coup à la formation initiale.

Ainsi sont fusionnés le CIO d'Avesnes avec celui de Maubeuge, Douai avec Somain, Dunkerque et St Pol sur Mer, Villeneuve d'Ascq-Seclin, les quatre CIO lillois, mais aussi les CIO de Haubourdin, Armentières et Lomme, Roubaix avec Tourcoing et enfin ceux de Saint Amand et Denain avec celui de Valenciennes. Lors du CTPA du 7 novembre le rectorat a confirmé la première étape de cette restructuration massive du réseau des CIO qui se verra en 2013 diminué de plus de la moitié de ses centres, soit la disparition physique de 12 CIO.

Cela signifie concrètement contraindre les familles à doubler leur distance de parcours (parfois plus de 40 km) pour accéder au service public d'orientation de l'Education Nationale. Quel mépris pour tous les parents et les élèves du département du Nord ! Les frais de déplacement ne sont plus intégralement remboursés cette année, pour les Copsys qui se déplacent en établissement, en particulier dans toutes les communes limitrophes du CIO.

De plus, Madame le Recteur baisse à nouveau de 15% les budgets de fonctionnement des centres qui se retrouvent sans possibilité de fonctionner correctement pour l'accueil du public. Les personnels ne peuvent plus reproduire les documents, acquérir le matériel psychotechnique indispensable aux bilans psychologiques. Face à la pénurie des recrutements de titulaires, ce sont 40 contractuels qu'il a fallu recruter dès la rentrée. Nous assistons là à l'asphyxie planifiée d'un service public. Les personnels étaient majoritairement en grève le 22 novembre à l'appel de l'intersyndicale orientation académique. Plusieurs CIO étaient fermés pour l'occasion et se sont retrouvés en Assemblée Générale. Soutenons-les !

Labellisation des CIO

La loi du 24 novembre 2009 crée un service d'orientation tout au long de la vie (SPOTLV) pour tous les publics, absorbant au passage celui qui existait dans l'éducation nationale avec les CIO. Les régions doivent donc proposer l'attribution d'un label « Orientation pour tous » aux organismes qui remplissent un cahier des charges et organisent un guichet unique par conventions locales de partenariat.

Les CIO de l'Education Nationale avec leur personnel recruté sur concours et diplômés d'Etat présentent des garanties supérieures aux critères flous présentés dans le cahier des charges du label. Les conventions imposées aux CIO engageraient les copsys à se mettre aux ordres de réseaux ou de structures associatives labellisées, en contradiction flagrante avec le décret statutaire et leurs missions prioritaires dans la formation initiale. Cette procédure de labellisation vise en fait à mettre en concurrence les structures et les territoires au moment où les services publics de la formation, de l'emploi et de l'orientation sont percutés par les politiques actuelles de l'état : RGPP, démantèlement du service public d'éducation et d'orientation, fusion imposée à pôle emploi.

La FSU exige une concertation avec les personnels et au minimum un cadrage au niveau régional/académique de la labellisation pour les services publics d'orientation (CIO, CIDJ, Pôle Emploi, Missions Locales).

La FSU revendique un service public de l'orientation prenant en compte la différenciation des publics (formation initiale et formation continue) décliné en deux services distincts mais complémentaires (orientation des élèves et des étudiants d'une part ; formation permanente, aide à l'insertion et VAE d'autre part).

Stage syndical du 2^{ème} trimestre

Un fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité, syndiqué ou non, a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement. La demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance (modèle sur le site). Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

Si tous les personnels sont invités à participer aux stages syndicaux, le SNES rembourse les frais de transport des seuls syndiqués. N'oubliez pas de vous inscrire aussi auprès du SNES.

Pour connaître les lieux manquants, consulter le site.

Élus en CA, 2^{ème} partie (lundi 16 janvier.)

préparation de rentrée : tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la DHG, la structure, les stratégies de vote etc.

Lieu : voir site

Pour que le congrès soit réellement l'affaire de tous les syndiqués

PAR KARINE BOULONNE

Le congrès national du SNES se réunit tous les 2 ans pour définir les positions et les mandats de notre syndicat pour les 2 années qui viennent.

Pour le préparer, la section académique organise des **commissions préparatoires les mercredis 22 février et 14 mars 2012** (voir site pour modalités et organisation). On y examine les textes publiés courant janvier par le secrétariat national, avant d'en débattre de façon plus approfondie au cours du **congrès académique des jeudi 15 et vendredi 16 mars 2012** (tous les syndiqués peuvent y participer, voir sur le site). Les mandats ainsi adoptés seront ensuite défendus au congrès national de Reims du 2 au 6 avril 2012 par la délégation lilloise.

Il n'est pas nécessaire d'être un militant chevronné ou même averti pour prendre part aux commissions et au congrès : chaque syndiqué, chaque S1 peut s'emparer d'une ou plusieurs questions (statuts et carrières, salaires, action syndicale, socle commun, etc.) et venir défendre son point de vue et ses propositions au congrès.

Pour la première fois, les votes sur les rapports d'activité et financiers national et académique (voir encart) auront lieu en même temps, entre le 6 et 24 février, dépouillement le 14 mars. Ce vote permet de porter une appréciation sur les activités du syndicat depuis deux ans. Le vote est organisé localement par la section d'établissement (S1). Chaque S1 recevra le matériel électoral nécessaire au cours du mois de janvier.

En mai, un autre vote élira la nouvelle direction nationale et académique du SNES, qui auront à faire vivre les mandats de congrès. **Si vous êtes intéressé-e pour candidater sur la liste d'Union (Unité et Action) ou la liste Ecole Emancipée ou si vous souhaitez déposer une liste au nom d'une autre tendance, merci de vous rapprocher du SNES académique.**

Rapport d'activité académique

Tous les 2 ans, les syndiqués du S.n.e.s. élisent une nouvelle commission administrative (C.a.a.), qui désigne le bureau et le secrétariat de la section académique (S3), chargés de mettre en œuvre les décisions des congrès et des C.a.a. Le S3 a pour mission d'animer la vie syndicale, de défendre les collègues qui le sollicitent et de représenter les personnels dans les instances paritaires académiques. Les syndiqués sont appelés à donner leur avis sur son action, en votant sur un rapport d'activité et un rapport financier que le S3 doit leur soumettre un mois au moins avant le congrès académique. Les rapports publiés dans ce bulletin couvrent la période s'écoulant de janvier 2010 à décembre 2011.

Présenté par le secrétariat au nom des élus de la liste d'Union, le rapport d'activité doit être débattu par les S1, ainsi que le rapport financier, et soumis au vote entre le 6 et le 24 février 2012.

Si le secrétariat académique assume les décisions prises au niveau national, il s'agit néanmoins ici, pour chaque syndiqué, de donner un avis, non sur l'activité nationale, mais bien sur celle du S3.

Cette année encore, le secrétariat a décidé de publier un rapport plus court, qui ne reprend donc pas une présentation détaillée, secteur par secteur, action par action, mais qui trace les grandes lignes de l'action et les préoccupations qui ont été les nôtres depuis 2010.

C'est dans le contexte bien particulier de la poursuite du mandat de N. Sarkozy que s'est déroulée l'activité du S3, avec la confirmation d'un libéralisme toujours plus assumé.

Dans le domaine de l'Éducation, l'objectif de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux pilotes des réformes dont nous condamnons par ailleurs l'idéologie : socle commun impliquant tri social et réduction du droit de tous à une éducation de haut niveau ; développement de l'autonomie des établissements (réforme des lycées permettant des horaires à la carte), renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement et déréglementations (dispositif ECLAIR impliquant un recrutement local hors barème) ; alourdissement des tâches des personnels par des missions supplémentaires (livrets de compétences, épreuve d'histoire des arts...) ou par la réduction des horaires disciplinaires ; menace concernant le service public d'orientation (suppressions de CIO, non remplacement de 5 COPpsys sur 6 partant à la retraite) ; recours croissant à la précarité et dégradation des conditions de travail des titulaires (en poste fixe ou TZR) et des non-titulaires (service « à cheval », hors discipline), etc.

Dans notre académie, la casse de l'emploi s'est poursuivie avec de nouvelles ponctions (646 en 2010, 865 en 2011). Ce sombre bilan n'est pas

sans lien avec les déréglementations qui se sont multipliées dans l'académie : affectation à temps plein des stagiaires, contraints en plus, de suivre depuis septembre 2011 une journée de formation par semaine ; dotations horaires ne permettant pas une offre de formation diversifiée répondant aux demandes des élèves ou du supérieur (cf effondrement de l'orientation vers la voie technologique) ; circulaire mutations en 2010 valorisant par des centaines de points l'utilisation hors discipline, volontaire ou non, mais sans formation ; enseignants de STI poussés à demander une mutation définitive en technologie collège, au détriment des enseignants de cette discipline ; heures de cours non rémunérées suite à une interprétation fantaisiste des décrets de 50 (« affaire » de la majoration des services et des heures de chaire « sauce lilloise » à la rentrée 2011). Si l'on considère également les combats nationaux (rythmes scolaires, retraites, et maintenant l'évaluation), **il ne se passe pas un mois sans qu'un nouveau champ de bataille ne s'ouvre**, nous jetant dans une lutte continue qui tend à nous placer davantage dans la réaction que dans la proposition.

Le déluge d'attaques sème parfois le doute parmi les personnels quant aux modalités d'action à notre disposition et à leurs résultats : les taux de grévistes fluctuent en fonction du degré d'exaspération atteint suite aux provocations de notre actuelle rectrice et des plate-formes de revendications. Ce dernier point pose la question de l'unité syndicale – un thème qui nourrira notre réflexion à venir, en raison des positionnements de certaines organisations pratiquant le syndicalisme d'accompagnement. Cette configuration a amené la section académique à prendre ses responsabilités, parfois seule, pour proposer des mots d'ordre ne se réduisant pas à des « journées d'action » (sans grève), à intervalles très espacés, réduites au plus petit dénominateur commun (les suppressions de postes), en négligeant les aspirations de nos collègues qui souhaitent des engagements plus précis face aux contre-réformes imposées dans l'EN.

Malgré un contexte difficile, la section académique est restée combative, en organisant grèves, rassemblements, manifestations et ré-

unions publiques à chaque fois que la mobilisation paraissait possible, sur des enjeux « éducation » ou plus larges, seule ou dans un cadre fédéral et/ou national.

Le mouvement social sur les retraites de l'automne 2010 a constitué une illustration de cette combativité. A cette occasion, la section académique a tenté de se démultiplier sur tous les terrains de lutte, pour amplifier toutes les manifestations décentralisées. Le S3 s'est évidemment engagé dans les grèves nationales sur cette question, et notamment dans les grèves « éducation » des 6 septembre 2010 et 27 septembre 2011.

Avec la FSU, le S3 a voulu appuyer la mobilisation sociale sur la réflexion idéologique en conviant Bernard Friot à un forum sur les retraites (*Retraites, une idée révolutionnaire*), lequel propose de dépasser la posture défensive sur cette question (qui se cantonne à exiger le retrait des projets gouvernementaux) pour en faire un levier de remise à plat du « hold-up » néolibéral. Dans le même ordre d'idées, le S3 a organisé dans un cadre fédéral une réunion publique avec des représentants des partis politiques le 10/02/11, afin de confronter ceux-ci à la parole de personnels (directrice d'école maternelle, stagiaire dans le second degré, professeur des écoles, proviseur progressiste...), et de faire ainsi bouger les lignes de leurs programmes.

Cette combativité dans l'action du SNES rencontre celle qui anime les personnels, qui ont redonné au SNES la majorité absolue aux élections professionnelles d'octobre 2011 (contre 8 autres organisations), même si les dysfonctionnements techniques liés à l'imposition d'un vote électronique ont généré une forte baisse de la participation.

Au quotidien

L'action du S3 ne se limite pas à la préparation des journées d'action. Au quotidien, des luttes sont menées, qui pour être moins visibles, n'en sont pas moins importantes. La lecture du bulletin et du site montre clairement la volonté d'informer et de donner les moyens aux S1 de parer aux mauvais coups. Le secteur « lycées » a produit une réflexion abondante et a pointé très tôt l'ensemble des dérives en germe dans

la «réforme du lycée». L'approche par compétences (qui dégouline sur les collèges) a donné lieu à une réflexion nourrie, intégrant les dimensions professionnelle et idéologique pour donner des armes aux personnels sur ce point (stage avec Nico Hirtt le 25/01/2010 au collège Bodel d'Arras). Durant ces deux années, le S3 a alerté et agi dans les différentes instances et en audience sur de nombreuses questions comme celle des fonds sociaux, problème brûlant dans une académie où la difficulté sociale est grande. Il a multiplié les interventions contre le dispositif ECLAIR pour en montrer les limites et les dangers, sur la campagne des contrats d'objectifs menée au pas de charge par la rectrice, sur les langues vivantes en appelant les collègues à refuser la mise en place des groupes de compétence et la participation aux certifications...

Dans le cadre des permanences comme des CAPA, les interventions de nos militants sont nombreuses pour essayer d'améliorer des situations individuelles, mais toujours dans le respect des règles et dans la transparence.

Les secteurs

Le SNES de Lille est organisé en secteurs (emploi, précaires, vie scolaire...). Certains ont perdu de leur dynamisme malgré les besoins exprimés par les syndiqués, faute de militants acceptant leur prise en charge. C'est le cas du secteur IUFM, même s'il continue à entrer en contact avec les lauréats des concours dès le mois d'août, à les épauler lors de leur prise de fonction, leur distribuer les bulletins réalisés spécifiquement, les convaincre de la nécessité de se syndiquer pour débattre avec eux de la formation et de la validation. Si la syndicalisation reste importante (de l'ordre de 35%), les stagiaires nous interpellent très peu depuis la rentrée 2010 (phénomène qui se retrouve dans d'autres académies), hormis ceux qui se trouvent plongés dans des difficultés lourdes. Sans doute sont-ils écrasés par les nouvelles conditions d'entrée dans le métier et n'ont pas le temps de prendre du recul pour s'impliquer dans une réflexion sur leur formation.

Conscient de ces difficultés – qui ne se limitent pas qu'aux stagiaires - le S3 a organisé un conseil syndical sur la question de la souffrance au travail (avec C. Hérou) le 26/04/2010 au collège Michelet de Lens, essayant d'apporter une réponse syndicale, c'est-à-dire collective, à des phénomènes souvent vécus sur le mode individuel – ce qui accroît leur âpreté. Dans le même ordre d'idées, la section académique a demandé à S. Broccolichi, sociologue de l'éducation, d'analyser les processus de concurrence et de ségrégation et leur impact sur les personnels, les élèves et le système scolaire (stage le 22/03/2011 au collège Gambetta d'Arras).

D'autres secteurs ont au contraire repris vi-

gueur, comme le secteur TZR, documentation ou encore le secteur technologique en assurant un suivi spécifique des personnels, en réalisant des stages, des publications spécifiques, en étant reçus en audience, etc.

Informier et former

Dans le domaine de la formation syndicale, la section académique poursuit dans la voie des années précédentes: tout au long de l'année scolaire sont organisés des stages de formation syndicale catégoriels ou axés sur les contenus, les réformes en cours ou les enjeux «récurrents» (élus en CA, vie syndicale). Certains connaissent un succès relatif, d'autres sont des réussites indéniables, surtout lorsqu'ils sont en prise avec l'actualité directe. Le point commun de ces stages est la bonne appréciation générale qu'en font les collègues qui y participent, regrettant finalement de ne pas l'avoir fait plus tôt!

Dans le domaine des publications et du site: nous avons poursuivi la production d'un bulletin de syndicalisation de rentrée, remplacé cette année par une analyse comparée des positions des syndicats intervenant dans notre champ de syndicalisation, élections professionnelles obligent. Ces outils sont indissociables des tournées d'établissements réalisés dès septembre par notre réseau de militants. L'une des préoccupations de la section académique ces deux dernières années a été d'assurer des tournées régulières et de multiplier les heures d'information syndicale dans des établissements souvent privés de toute activité syndicale réelle.

Entre deux publications, des argumentaires solides et détaillés sont mis à disposition des syndiqués si de nouvelles attaques l'exigent comme ce fut le cas sur la question des ORS. Nous avons été les premiers à agir dès que nous avons pris connaissance du courrier du 18 avril concernant l'ajout de 1 à 2 heures gratuites au service des enseignants (majoration pour effectif réduit qui concerne les groupes et atteinte à la première chaire). Nous avons notamment fourni un gros travail d'information et de mobilisation des collègues alertant le national. Nos interventions persistantes auprès de la rectrice de même que les mobilisations massives de nombreux établissements ont abouti à des reculs notables et il convient de poursuivre la lutte pour obtenir le retrait pur et simple d'un texte inique.

Le site est constamment retravaillé pour être plus accessible à l'ensemble des syndiqués et fournir chaque semaine une «lettre d'info» attendue par plusieurs centaines de collègues le dimanche soir. Former c'est aussi débattre. Le SNES et la FSU font de gros efforts dans ce domaine, notamment avec les forums annuels, qui regroupent autour des syndicats nationaux des experts qui examinent la situation dans l'académie. Les

deux derniers ont été consacrés aux thèmes des retraites et des services publics. Si les débats sont riches, on doit regretter une trop faible participation. A noter enfin que le décalage national des congrès nationaux n'a pas permis de tenir un congrès académique en 2010.

Droits et libertés

Si le SNES n'a pas maintenu les liens qu'il avait avec les syndicats étrangers, il a continué à alerter la profession sur certaines situations contraires à nos valeurs et à nos idéaux, sur le problème palestinien par exemple, et il a appelé à des manifestations ou réunions en ce sens. Mais l'activité s'est beaucoup développée en direction de la défense des sans papiers. Cofondateur de RESF, le SNES s'efface derrière le sigle commun mais agit en permanence, alerte sans relâche les collègues et le public, contribue à la mobilisation et à la défense active des élèves en danger. Il a appelé à la manifestation contre le Front national le 04/09/10 à Hénin-Beaumont.

Organisation du SNES et vie démocratique

C'est aussi le choix du S3 de renouveler les équipes militantes, dans le souci d'apporter toujours de nouvelles forces au syndicalisme. La tâche n'est pas aisée, le nombre des personnels diminue, et la syndicalisation marque le pas avec le nombre de collègues (l'académie a perdu plus de 1500 titulaires dans nos champs de syndicalisation depuis décembre 2008, le nombre de stagiaires est passé très largement sous la barre des 300). A noter que le poids des retraités dans la syndicalisation progresse, même si on n'y retrouve qu'une petite partie des néo-retraités. Les s1 des retraités ont entrepris un travail de conviction auprès de ces syndiqués potentiels, ainsi que la rédaction d'une histoire du SNES de Lille. Il faut noter la participation des retraités du SNES dans différentes structures: les CODERPA 59 et 62, une instance qui dépend des conseils généraux et qui s'occupe des personnes âgées, l'ARS, Agence Régionale de Santé, la SRIAS (Section Régionale Interministérielle de l'Action Sociale). La Santé, la protection sociale sont des domaines qui concernent les actifs comme les retraités, mais ce sont souvent les retraités qui siègent dans les instances traitant de ces problèmes, peut être parce qu'ils ont un peu plus de disponibilité que leurs camarades actifs. Pour les actifs, le S3 poursuit sa politique de tournées dans les établissements sans ou avec peu de syndiqués, fait des relances par mels, par courrier et par téléphone. Mais cela relève davantage de l'investissement des S1 et des syndiqués eux mêmes: le SNES et son avenir, c'est l'affaire de tous.

Rapport financier académique

Ce bilan financier couvre les deux derniers exercices : celui du 01/09/2009 au 31/08/2010 et celui du 01/09/2010 au 31/8/2011

Depuis deux ans, de nouvelles procédures de comptabilité ont été mises en place, qui ont nécessité, de la part des trésoriers, un travail important. Dans un souci de meilleure transparence et d'harmonisation des différents S3, la comptabilité des sections académiques est maintenant agrégée à celle du S4, dans le cadre de la nouvelle loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail et du décret n° 2009-1665 du 28 décembre 2009 relatif à l'établissement, à la certification et à la publicité des comptes des syndicats professionnels de salariés ou d'employeurs. Ces textes portent obligation aux organisations syndicales de faire contrôler leurs comptes par un commissaire aux comptes et de publier leurs résultats, les bilans financiers et leurs annexes, avec le rapport du commissaire aux comptes, au journal officiel de la République Française. La comptabilité du S3 de Lille, comme celle des autres sections académiques est donc maintenant intégrée à la comptabilité du SNES national et le 04 octobre dernier, la commissaire aux comptes désignée pour six ans par la CA nationale du Snes a pu vérifier la bonne tenue et la sincérité des comptes de la section académique.

Au chapitre des recettes

Le montant total des cotisations versées au Snes par les syndiqués de l'académie constitue la quasi-totalité de ses ressources (plus de 98%) et s'élève à 622 000 euros environ. Rappelons qu'une partie est reversée au Snes national; le Snes académique conserve environ 40% du total des cotisations perçues. Ces ressources garantissent notre indépendance syndicale et la syndicalisation, dans un contexte difficile, reste bien, on le voit, un enjeu essentiel pour le Snes.

- La légère baisse des **lignes cotisations nettes encaissées** en 2010-2011 s'explique par la baisse du nombre des adhérents: nous avons 3277 adhérents en 2009, contre 3244 adhérents en 2010.

- La ligne **subventions** correspond à la participation des s1 de retraités Nord et Pas de Calais aux frais d'impression de la circulaire des retraités.

- Pour 2009-2010, la participation du S2 Pas de Calais aux frais d'impression des publications s'élève à 7823 euros. Dans l'exercice 2010-

2011, elle n'apparaît pas à cause d'un léger retard de paiement (elle figurera dans l'exercice 2011-2012)

- Quant aux **produits financiers**, il s'agit des intérêts produits par les comptes Bred et Banque postale. Globalement, leurs montants, par rapport aux exercices précédents, continuent de baisser en raison de la moindre rémunération des dépôts. La fréquence et la durée des dépôts expliquent la variation des produits entre 2009-2010 et 2010-2011.

Les recettes totales (baisse de 1,9% en 2010-2011 par rapport à 2009-2010) ont permis à la section académique de continuer à s'impliquer avec force et énergie dans diverses actions face à des politiques qui portent de sérieuses attaques contre les services publics, tout particulièrement celui de l'Éducation.

Au chapitre des dépenses

- La **part due au s2 Pas de Calais** est de l'ordre de 27 000 euros chaque année. La variation d'une année sur l'autre de cette ligne (dans la partie cotisations) s'explique par la période à laquelle s'est effectué le reversement. La part due au s2 au titre 2009-2010 ayant été versée avec un léger retard, on la retrouve en 2010-2011.

- La ligne **frais de personnels** correspond à l'emploi de notre secrétaire ainsi qu'à son remplacement, en 2009-2010, pour congé maternité.

Les postes les plus importants sont ceux en lien direct avec l'activité militante (la reprographie, les frais de communication, les déplacements pour les stages, les congrès...). Ces postes représentent 58% de nos dépenses de fonctionnement pour 2009-2010, et 42% en 2010-2011 (hors reversements cotisations au s4).

- La ligne **reprographie** concerne les contrats relatifs à l'utilisation de photocopieur et duplicopieur et la fabrication de nos publications (bulletins académiques, circulaires, affiches, tracts, courriers divers). C'est maintenant une dépense stable.

- Le poste **frais de communication** reste important. Il varie d'une année à l'autre en fonction du nombre de publications et de courriers (liés aux opérations de mouvement, d'actions diverses) que nous envoyons aux collègues. Ces dernières années, le prix du timbre et des contrats avec la Poste (affranchigo/ éco-pli /routage/ tarifs postaux) n'a cessé d'augmenter.

- Les lignes **déplacements et manifestations** rassemblent les dépenses liées à l'activité syndicale du s3 (réunions statutaires, stages de

formation, congrès, Capa, organisation des manifestations). Elles traduisent la volonté de la section académique de poursuivre, grâce à une équipe de militants qui couvre toute l'académie, une activité syndicale importante.

- Dans la partie **charges et local**, les 9106,93 euros de la ligne **travaux** correspondent au remplacement de trois grands blocs fenêtres-persiennes de notre local, pour cause de vétusté. L'augmentation d'autres lignes de ce chapitre (impôts, charges locatives) est liée à l'inflation.

- Le poste **frais financiers bancaires** comprend les charges financières liées au traitement de remises des cotisations d'une part et au remboursement de l'emprunt que le s3 a contracté auprès du s2 Pas de Calais, il y a dix ans. Cet emprunt est maintenant terminé, les deux dernières annuités ayant été réglées en 2010-2011.

Pour terminer, précisons que la subvention (autour de 8000 euros) que le Conseil Régional accorde chaque année à la FSU nous a permis d'acheter du matériel pour l'action (papier, enveloppes, fournitures de bureau) et de renouveler une partie du matériel informatique (postes informatiques, serveur). Ces dépenses, directement prises en charge par la FSU, n'apparaissent pas dans le bilan financier présenté ici.

Sur l'ensemble des deux années, les dépenses de fonctionnement restent contenues. Hors reversement des cotisations au s4 et au s2, elles s'élèvent pour 2009-2010 à 155 198 euros et pour 2010-2011 à 195 712 euros. Notre situation financière est saine. Les deux exercices ont permis de dégager un excédent de 130 219 euros qui seront utilisés pour améliorer les conditions de l'action militante, entretenir nos locaux, et parer aux imprévus. Pour l'avenir, la priorité pour le Snes reste cette double contrainte: maîtrise des dépenses de fonctionnement et poursuite de l'action syndicale sur le terrain.

La politique du gouvernement actuel montre la volonté de réduire les moyens attribués aux services publics, notamment à celui de l'Éducation nationale, avec une brutalité jamais vue jusque là. Dans le même temps, les attaques contre le syndicalisme et la volonté de réduire le poids de la FSU dans le champ syndical n'ont jamais été aussi fortes.

Seules une réaction offensive de l'ensemble de la profession, une forte mobilisation impulsées par un syndicat fort et combatif pourront empêcher la casse de l'Éducation nationale et imposer d'autres choix.

COMPTES D'EXPLOITATION 2009-2010

RECETTES		
Cotisations nettes encaissées		623373,43
Cotisations nettes encaissées	623 373,43	
Souscriptions Dons Diverss		738,00
souscriptions divers	738,00	0
	0,00	
Subventions prêts		9 623,00
subventions des S1 de retraités	1 800,00	
participation du S2 aux frais impression prêts	7 823,00	
	0,00	
Remboursement frais		4400,00
remboursement S4	4400,00	
remboursement syndiqués	0,00	
Produits financiers		1 353,20
produits financiers	1 353,20	
Produits divers		34,17
produits divers	34,17	
RECETTE TOTALE :		639 521,80

DEPENSES		
Cotisations		393 157,00
part S4+FSU de l'année	393 157,00	
Solde dû au S4 année antérieure	0,00	
part S2 Pas de Calais	voir 2010-2011	
solde dû au S2 année antérieure	0,00	
Investissements		0,00
matériel informatique	0	
matériel reprographie	0,00	
autres	0,00	
Frais de personnels		30 824,04
salaires	18 753,36	
cotisations sociales	12 070,68	
Reprographie		36 816,75
fournitures	1797,04	
achat de papier	0,00	
entretien et contrats	4 156,97	
impression	24 599,81	
façonnage	6 262,93	
Frais de communication		26 045,25
routage affranchissement	22 611,98	
téléphone minitel fax	2 862,98	
internet	570,29	
enveloppes	0,00	
Déplacements, manifestations...		27 326,92
déplacements, repas	15 983,10	
stages, réunions	6 007,73	
congrès	1 555,38	
frais de secrétariat	930,11	
manifestations : transport, matériel, location	2 850,60	
Charges et Local		29 498,09
travaux d'agencement	9106,93	
réparations, entretien	390,57	
charges locatives	8 263,16	
impôts taxes assurances	9 951,00	
EDF GDF	1 786,43	
eau	0,00	
Frais financiers bancaires		3 518,28
charges financières	3291,82	
frais de gestion	226,46	
remboursement emprunt	voir 2010-2011	
Frais divers et exceptionnels		1 169,40
frais divers	540,40	
frais exceptionnels	0,00	
presse quotidienne, revues	629,00	
publications SNES	0,00	
DEPENSE TOTALE :		548 355,73
Variation POSITIVE des avoirs bancaires :		91 166,07

BILAN FINANCIER

avoirs existants au 31/08/2009	415 758,66
Excédent :	91 166,07
avoirs existants au 31/08/2010	506 924,73

COMPTES D'EXPLOITATION 2010-2011

RECETTES		
Cotisations nettes encaissées		621 998,05
Cotisations nettes encaissées	621 998,05	
Souscriptions Dons Diverss		320,00
souscription divers	320,00	
Subventions prêts		1 300,00
subventions des S1 de retraités	1 300,00	
participation du S2 aux frais impression prêts	0,00	
Remboursement frais		0,00
remboursement S4		
remboursement syndiqués		
Produits financiers		3 246,56
produits financiers	3 246,56	
Produits divers		367,94
produits divers	367,94	
RECETTE TOTALE :		627 232,55

DEPENSES		
Cotisations		446 693,00
part S4+FSU de l'année	392 467,00	
Solde dû au S4 année antérieure	0	
part S2 Pas de Calais	27 100,00	
solde dû au S2 année antérieure	27 126,00	
Investissements		364,89
matériel informatique	364,89	
matériel reprographie	0	
autres	0,00	
Frais de personnels		26 218,48
salaires	15 559,93	
cotisations sociales	10 658,55	
Reprographie		36 743,82
fournitures	2246,04	
achat de papier	0,00	
entretien et contrats	4 900,52	
impression	23 416,01	
façonnage	6 181,25	
Frais de communication		18 213,20
routage affranchissement	14 746,39	
téléphone minitel fax	2 899,57	
internet	567,24	
enveloppes	0,00	
Déplacements, manifestations...		27 964,01
déplacements, repas	11 475,98	
stages, réunions	8 833,70	
congrès	0,00	
frais de secrétariat	651,18	
manifestations : transport, matériel, location	7003,15	
Charges et Local		22 121,68
travaux d'agencement	0,00	
réparations, entretien	297,34	
charges locatives	10 050,57	
impôts taxes assurances	10 131,00	
EDF GDF	1 642,77	
eau	0,00	
Frais financiers bancaires		8 314,47
charges financières	2982,99	
frais de gestion	758,00	
remboursement emprunt	4 573,48	
Frais divers et exceptionnels		1 545,53
frais divers	955,53	
frais exceptionnels	0,00	
presse quotidienne, revues	590,00	
publications SNES	0,00	
DEPENSE TOTALE :		588 179,08
Variation POSITIVE des avoirs bancaires		39 053,47

BILAN FINANCIER

avoirs existants au 01/09/2010	506 924,73
Excédent :	39 053,47
avoirs existants au 31/08/2011	545 978,20